



Eau potable

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

## Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 .....	7
1.6.2.	Production .....	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	18
4.	Financement des investissements.....	19
4.1.	Branchements en plomb.....	19
4.2.	Montants financiers.....	19
4.3.	État de la dette du service .....	19
4.4.	Amortissements .....	19
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	20
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	23

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SAEPA DU BRAY SUD
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Avesnes-en-Bray, Beauvoir-en-Lyons, Bosc-Hyons, Bouchevilliers, Brémontier-Merval, Bézancourt, Croisy-sur-Andelle, Elbeuf-sur-Andelle, Ernemont-la-Villette, Ferrières-en-Bray, Fry, Gournay-en-Bray, Hodeng-Hodenger, La Feuillie, La Haye, Le Héron, Le Mesnil-Lieubray, Martagny, Montroty, Morville-sur-Andelle, Neuf-Marché, Nolléval
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 30/11/2016  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA Eau
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2029
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **14 305** habitants au 31/12/2021 (15 337 au 31/12/2020).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **7 573** abonnés au 31/12/2021 (7 801 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Avesnes-en-Bray	134			132	-1,5%
Beauvoir-en-Lyons	401			402	0,2%
Bézancourt	240			236	-1,7%
Bosc-Hyons	203			203	0,0%
Bouchevilliers	35			35	0,0%
Brémontier-Merval	213			207	-2,8%
Croisy-sur-Andelle	235			236	0,4%
Elbeuf-sur-Andelle	113			115	1,8%
Ernemont-la-Villette	126			125	-0,8%
Ferrières-en-Bray	918			922	0,4%
Fry	1			1	0,0%
Gournay-en-Bray	3160			3150	-0,3%
Hodeng-Hodenger	1			1	0,0%
La Feuillie	707			704	-0,4%
La Haye	181			182	0,6%
Le Héron	79			78	0,0%
Le Mesnil-Lieubray	59			58	-1,7%
Martagny	114			116	1,8%
Montroty	152			148	-2,6%
Morville-sur-Andelle	119			119	0,0%
Neuf-Marché	366			367	0,3%
Nolléval	244			239	-2,0%
<b>Total</b>	<b>7 801</b>			<b>7 776</b>	<b>-0,32%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 22,96 abonnés/km au 31/12/2021 (23,58 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,84 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,97 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 207,81 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (180,66 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 948 867 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (1 867 885 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
CAP MORVILLE-SUR-ANDELLE	Nappe de la craie	127 750	153 132	125 545	-18%
CAP BOUCHEVILLIERS	Source de la Nappe de la craie	1 825 000	1 251 271	1 314 837	5,1%
CAP MESNIL-LIEUBRAY	Nappe de la craie	511 000	186 870	231 573	23,9%
CAP ELBEUF-EN-BRAY SOURCE	Source de la Nappe de la craie	1 445 400	276 612	276 912	0,1%
<b>Total</b>			1 867 885	1 948 867	4,3%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

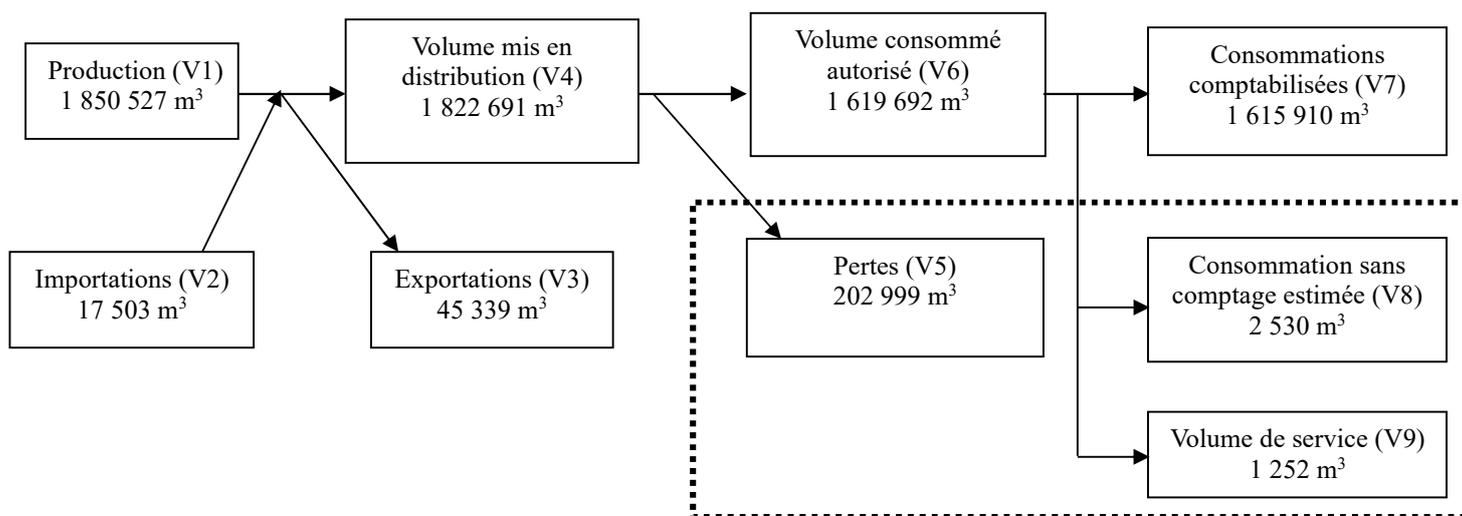
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Aucun achat d'eaux brutes n'a été effectué

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



### 1.6.2. Production

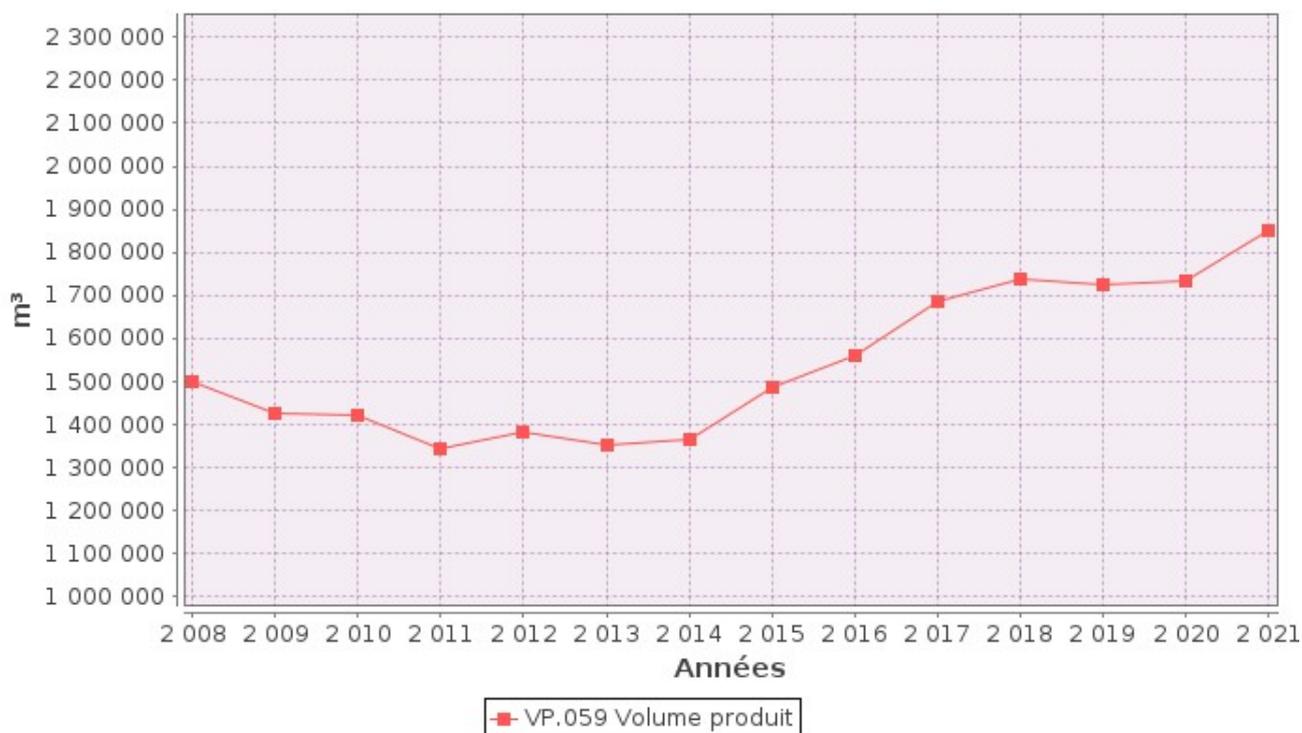


Le service a 3 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de microfiltration de Bouchevilliers	Traitement de la turbidité
Unité mobile de traitement de Mesnil Lieubray	Traitement des pesticides
Unité de traitement d'Elbeuf-en-Bray	Traitement des pesticides

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
CAP MORVILLE-SUR-ANDELLE	142 166	119 210	-16,1%	100
CAP BOUCHEVILLIERS	1 161 667	1 248 490	7,5%	60
CAP MESNIL-LIEUBRAY	173 488	219 888	26,8%	60
CAP ELBEUF-EN-BRAY SOURCE	256 804	262 939	2,4%	100
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 734 125</b>	<b>1 850 527</b>	<b>6,7%</b>	<b>68,26</b>



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Ons en Bray (SEAO)	13 546	17 503	29,2%	60
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>13 546</b>	<b>17 503</b>	<b>29,2%</b>	<b>60</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	737 674	797 328	8,1%
Abonnés non domestiques	671 658	818 582	21,9%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 409 332</b>	<b>1 615 910</b>	<b>14,7%</b>
Service de Elbeuf en Bray <sup>(2)</sup>	42 984	45 339	5,5%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>42 984</b>	<b>45 339</b>	<b>5,5%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 120	2 530	19,3%
Volume de service (V9)	17 280	1 252	-92,8%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 428 732	1 619 692	13,4%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 329,83 kilomètres au 31/12/2021 (333,81 au 31/12/2020).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 49,00 € H.T soit 53,90 € T.T.C (T.V.A 10 %) au 01/01/2021  
50,00 € H.T soit 55,00 € T.T.C (T.V.A 10 %) au 01/01/2022

Tarifs	Au 01/01/2021			Au 01/01/2022		
	Bray-Sud	Gournay-Ferrières	La Haye	Bray-Sud	Gournay-Ferrières	La Haye
<b>Part de la collectivité</b>						
Part fixe (€ HT/an)						
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur			14,00€		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )						
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 150 m <sup>3</sup>			0,7273 €/m <sup>3</sup>		
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 150 m <sup>3</sup>			0,6537 €/m <sup>3</sup>		
<b>Part du délégataire</b>						
Part fixe (€ HT/an)						
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur			22,78 €		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )						
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 150 m <sup>3</sup>			0,6892 €/m <sup>3</sup>		
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 150 m <sup>3</sup>			___ €/m <sup>3</sup>		
<b>Taxes et redevances</b>						
Taxes						
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>			5,5 %		
Redevances						
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)			0,06 €/m <sup>3</sup>		
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)			0,38 €/m <sup>3</sup>		0,22 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 30/11/2016 effective à compter du 19/12/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 30/11/2016 effective à compter du 19/12/2016 fixant les frais d'accès au service

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €			Au 01/01/2022 en €			Variation en %		
	Bray-Sud	Gournay-Ferrières	La Haye	Bray-Sud	Gournay-Ferrières	La Haye	Bray-Sud	Gournay-Ferrières	La Haye
<b>Part de la collectivité</b>									
Part fixe annuelle	13,86			14,00			1%		
Part proportionnelle	86,41	90,64	91,06	87,28			1%	-3,71%	-4,15%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	100,27	104,50	104,92	101,28			1%	-3,08%	-3,47%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>									
Part fixe annuelle	22,12			22,78			3%		
Part proportionnelle	80,26			82,70			3%		
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	102,38			105,48			3%		
<b>Taxes et redevances</b>									
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,20			7,20			0%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60		26,40	45,60		26,40	0%		0%
TVA	14,05	14,28	13,25	14,28	14,28	13,22	1,61%	-0,04%	-0,22%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	66,85	67,08	46,85	67,08	67,08	46,82	0,34%	0%	-0,06%
<b>Total</b>	<b>269,50</b>	<b>273,95</b>	<b>254,14</b>	<b>273,84</b>	<b>273,84</b>	<b>253,58</b>	<b>1,61%</b>	<b>-0,04%</b>	<b>-0,22%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,25</b>	<b>2,28</b>	<b>2,12</b>	<b>2,28</b>	<b>2,28</b>	<b>2,11</b>	<b>1,61%</b>	<b>-0,04%</b>	<b>-0,22%</b>

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m3 T.T.C			Prix au 01/01/2022 en €/m3 T.T.C		
	eau	assainissement	Total	eau	assainissement	Total
AVESNES-EN-BRAY	2,25	0	<b>2,25</b>	2,28	0	<b>2,28</b>
BEAUVOIR-EN-LYONS	2,08	2,67	<b>4,75</b>	2,11	2,63	<b>4,74</b>
BEZANCOURT	2,25	2,67	<b>4,92</b>	2,28	2,63	<b>4,91</b>
BOSC-HYONS	2,25	0	<b>2,25</b>	2,28	0	<b>2,28</b>
BOUCHEVILLIERS	2,25	0	<b>2,25</b>	2,28	0	<b>2,28</b>
BREMONTIER-MERVAL	2,25	0	<b>2,25</b>	2,28	0	<b>2,28</b>
CROISY-SUR-ANDELLE	2,12	2,81	<b>4,93</b>	2,11	2,63	<b>4,74</b>
ELBEUF-SUR-ANDELLE	2,12	0	<b>2,12</b>	2,11	0	<b>2,11</b>
ERNEMONT-LA-VILLETTE	2,25	0	<b>2,25</b>	2,28	0	<b>2,28</b>
FERRIERES-EN-BRAY	2,28	2,55	<b>4,83</b>	2,28	2,63	<b>4,91</b>
GOURNAY-EN-BRAY	2,28	2,55	<b>4,83</b>	2,28	2,63	<b>4,91</b>
LA FEUILLIE	2,08	2,67	<b>4,75</b>	2,11	2,63	<b>4,74</b>
LA HAYE	2,12	0	<b>2,12</b>	2,11	0	<b>2,11</b>
LE HERON	2,12	0	<b>2,12</b>	2,11	0	<b>2,11</b>
LE MESNIL-LIEUBRAY	2,08	0	<b>2,08</b>	2,11	0	<b>2,11</b>
MARTAGNY	2,25	0	<b>2,25</b>	2,28	0	<b>2,28</b>
MONTROTY	2,25	2,67	<b>4,92</b>	2,28	2,63	<b>4,91</b>
MORVILLE-SUR-ANDELLE	2,12	0	<b>2,12</b>	2,11	0	<b>2,11</b>
NEUF-MARCHE	2,25	2,73	<b>4,98</b>	2,28	2,63	<b>4,91</b>
NOLLEVAL	2,12	2,81	<b>4,93</b>	2,11	2,63	<b>4,74</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- Annuelle  
 Semestrielle  
 Trimestrielle  
 Quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- Annuelle  
 Semestrielle  
 Trimestrielle  
 Quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 1 661 249m<sup>3</sup>/an (1 421 693m<sup>3</sup>/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Afin d'équilibrer le prix de l'eau de la part de la collectivité entre les anciens syndicats, nous avons augmenté le prix de l'eau sur le secteur de l'ancien syndicat du Bray Sud et nous avons baissé le prix de l'eau sur le secteur de l'ancien syndicat de Gournay-Ferrières.

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	890 943,31	1 038 846,20	16,60%
<i>dont abonnements</i>	-	-	-
Recette de vente d'eau en gros	3 650,00	3 700,00	1,37%
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	+ 26 852,12	+ 41 443,74	-
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>920 943,31</b>	<b>1 083 989,94</b>	<b>17,70%</b>
Recettes liées aux travaux	-	-	-
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	-
Autres recettes (préciser)	38 272,87	13 110,16	-65,75%
<b>Total autres recettes</b>	<b>38 272,87</b>	<b>13 110,16</b>	<b>-65,75%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>959 798,95</b>	<b>1 097 100,10</b>	<b>14,31%</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	809 618	1 023 055	26,36%
<i>dont abonnements</i>	-	-	-
Recette de vente d'eau en gros	-	-	-
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-26 509	+29 592	-
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>783 109</b>	<b>1 052 647</b>	<b>34,42%</b>
Recettes liées aux travaux	25 255	41 280	
Autres recettes (préciser)	72 782	80 138	10,11%
<b>Total autres recettes</b>	<b>98 037</b>	<b>121 418</b>	<b>23,85%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>881 146</b>	<b>1 174 065</b>	<b>33,24%</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 2 419 649 € (1 813 723 € au 31/12/2020).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	54	0	59	0
Paramètres physico-chimiques	76	0	74	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,11%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	86,45%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	108

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

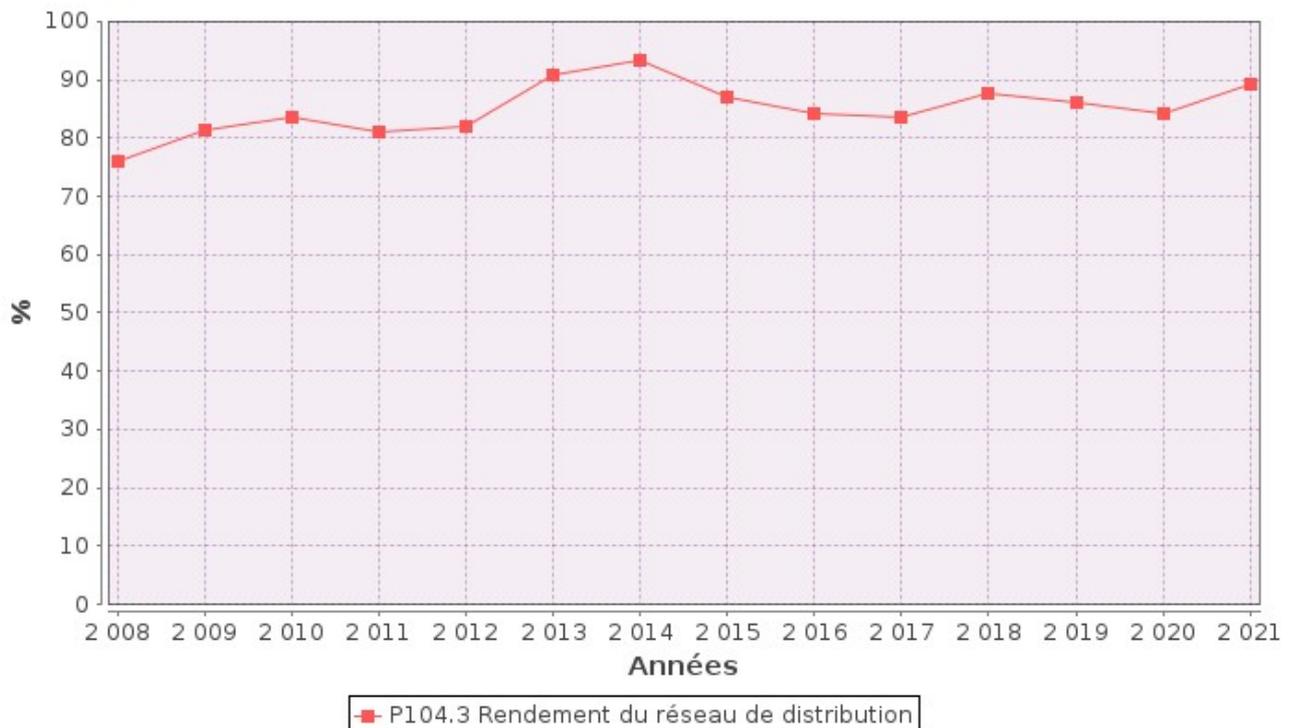
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	84,2 %	89,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	12,08	13,83
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	82,7 %	88,7 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,7 m<sup>3</sup>/j/km (2,4 en 2020).

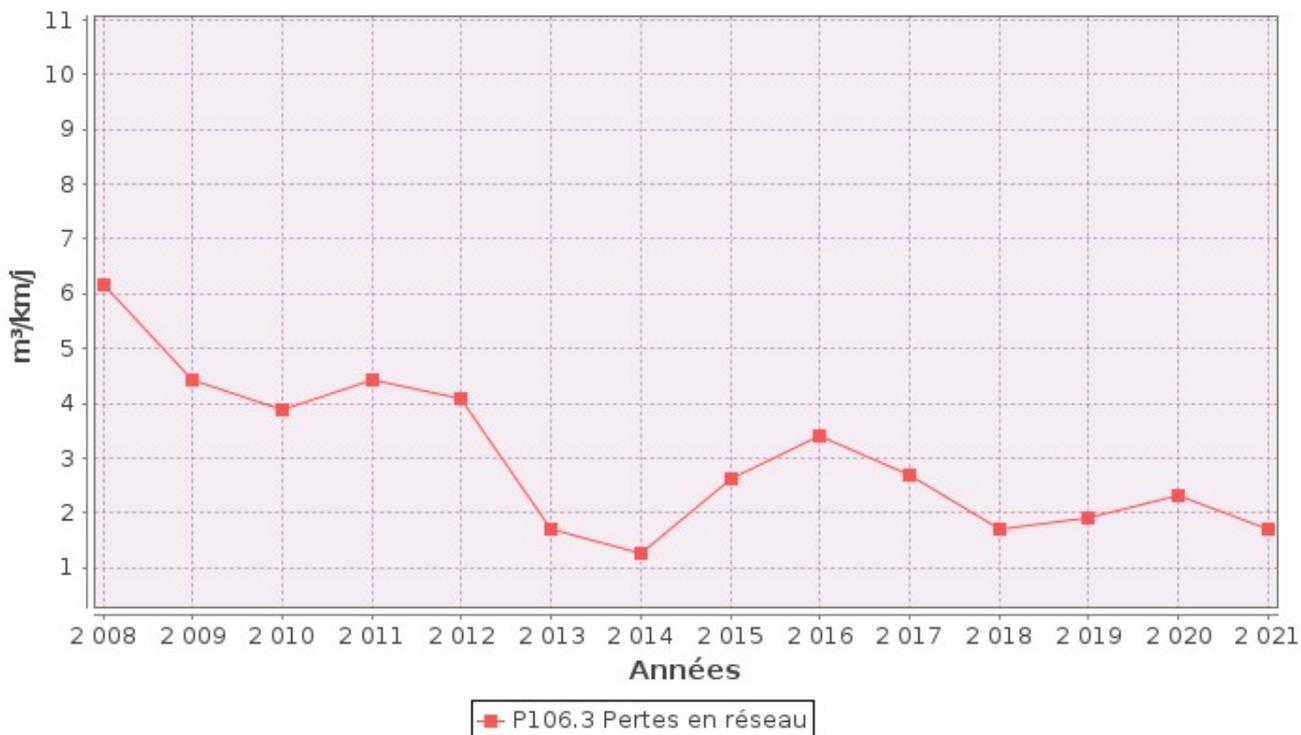
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 1,7 m<sup>3</sup>/j/km (2,3 en 2020).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0,460	4,3	0,2056	4,4934	15,4774

Au cours des 5 dernières années, 24,9364 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,51% (0,58 en 2020).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 68,2% (69,1% en 2020).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Aucun branchement en plomb n'est constaté sur l'ancien syndicat du Bray Sud.

Suite aux programmes successifs de renouvellements le réseau du syndicat ne compterait plus aucuns branchements en plomb sur l'ancien syndicat de Gournay-Ferrières.

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 775 463,31 €	3 227 873,37 €
Montants des subventions en €	234 287,83 €	2 741 687,68 €
Montants des contributions du budget général en €	219 135,74 €	206 260,73 €

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 468 390,35	2 390 443,02
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	100 845,86
	en intérêts	28 324,77
		77 947,33
		26 061,10

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 98 253,87 € (98 253,87 € en 2020).

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
DUP de Bouchevilliers	60 000	100 000
DUP de Mesnil Lieubray	430 000	340 000
Travaux divers Eau Potable	150 000	35 000
Réhabilitation des réseaux d'eaux potables Eau Potable Tranche 1	100 000	800 000
Nouvelle usine de filtration de Bouchevilliers	242 500	430 000
Etude BAC Mesnil-Lieubray	105 000	80 000
Optimisation des réservoirs Morville-Nolléval-Le Héron-La Haye	3 000	50 000
Réhabilitation des réseaux d'eaux potables Eau Potable Tranche 2 Bray Sud et La Haye	400 000	1 500 000
DUP Morville sur Andelle	105 000	65 000
Réalisation du nouveau champ captant de Bouchevilliers	125 000	100 000
Suivi renforcé captages de Bouchevilliers, Le Mesnil Lieubray, Morville sur Andelle et Elbeuf en Bray	-	20 000
Diagnostic des forages de Morville sur Andelle et de Sigy en Bray	-	90 000
Etude CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)	100 000	70 000
Sécurisation du captage de Bouchevilliers	425 000	50 000
Accompagnement technique/exploitation BAC Elbeuf	3 500	3 500
Maîtrise d'œuvre études conception de la réhabilitation du réseau AEP de Martigny	600 000	75 000
Maîtrise d'œuvre études de conception pour les travaux de mise en place d'une unité de traitement des pesticides de Mesnil-Lieubray	885 000	75 000
Mise en place de 7 compteurs de sectorisation	80 000	60 000
Maîtrise d'œuvre études AEP Bezancourt et Gournay-Ferrières	130 000	75 000
Révision de la DUP d'Elbeuf en Bray	85 000	60 000
Etude BAC Bouchevilliers	150 000	60 000
Travaux réservoir Morville – Le Héron-La Haye	300 000	-
Suivi renforcé captages Bouchevilliers, Le Mesnil Lieubray, Elbeuf en Bray, Morville	60 000	-
Maîtrise d'Œuvre travaux réhabilitation Brémontier Merval, Avesnes en Bray	350 000	-
Maîtrise d'Œuvre tranche 1 étude sécurisation	75 000	-
Etude relative à la stratégie foncière du SAEPA du Bray Sud	75 000	-
Maîtrise d'Œuvre mise en place d'un prétraitement usine de Bouchevilliers	50 000	-
Sécurisation captage de Morville sur Andelle et réservoirs de Montroty, La Haye	200 000	-

Nouveau local du SAEPA du Bray Sud	531 000	-
------------------------------------	---------	---

#### **4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Aucunes présentations des programmes pluriannuels de travaux n'ont été adoptées par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 10 demandes d'abandon de créance et en a accordé 10.

199,11 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0001 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0,0001 €/m<sup>3</sup> en 2020).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucunes opérations de coopération décentralisée n'ont été effectuées par le SAEPA du Bray Sud.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 337	14 305
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,25	2,28
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109	108
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,2%	89,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,4	1,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,3	1,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,58%	1,51%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	69,1%	68,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0001	0,0001